



DECISION DU PRESIDENT

DP2018-21b Cession d'une bétonnière

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,
Vu la délibération n°2018-13 du 28 juin 2018 portant délégations de compétences au Président,*

Le SMICTOM LGB a proposé aux agents du syndicat la cession d'une bétonnière thermique 4CV de marque ALTRAD SAINT DENIS par voie d'enchères,
La date limite de remise des offres était fixée au 14 décembre 2018,
La bétonnière présente les caractéristiques suivantes :

- Type : L401/ PRO 400
- Fabriqué le : 11-09-2012
- N° de série : 120911.154021.020
- Masse en kg : 340
- Type de moteur : GX120QX
- Prix plancher : 700 €

Au terme du délai limite de remise des offres, deux propositions ont été reçues :

1. Monsieur Sébastien DARZAC : 920 €
2. Monsieur HADJERAS Franck : 800 €

Il a été décidé le 17 décembre 2018 de céder la bétonnière thermique 4CV de marque ALTRAD SAINT DENIS ci-dessus présentée à Monsieur Sébastien DARZAC pour un montant de 920€.

Le Président :

ARTICLE 1ER : A décidé de céder en l'état la bétonnière thermique 4CV de marque ALTRAD SAINT DENIS (n° de série : 120911.154021.020) à Monsieur Sébastien DARZAC pour un montant de 920€.

A Aiguillon, le 18/12/2018,
Le Président,
Alain LORENZELLI